

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 10/06/2025 - B2025/003359 - 2022 B 00777 - 915 069 918 - A.B. TRICOT ENERGIE

SAS A.B. TRICOT ENERGIE

SASU au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 29 Rue Léopold Louchart 80970 SAILLY FLIBEAUCOURT

RCS n°915069918- RCS Amiens

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 18/12/2024

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 20 161,08 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 20 161,08 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour -20 161,08 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Décision N° 3 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

TA

65

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde de 0 Euros, pour SC HOLDING ADBT.
- Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Décision N° 4 - Capitaux propres

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Décision N° 5 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Fait à SAILLY FLIBEAUCOURT
Le 18/12/2024

La Présidence de séance
SC HOLDING ADBT

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT



TA 175

Tableaux récapitulatifs de la résolution d'Affectation du Résultat

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT

I - Origines.

Numéro du compte	Libellé du compte	Montant d'origine	Montant saisi
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-20 161,08	-20 161,08
1190000000	REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT	-6 072,06	0,00
Somme affectable			-20 161,08

II - Affectations.

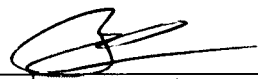
45700000	DIVIDENDES		0,00
Somme affectée aux réserves et aux distributions :			0,00
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR		-20 161,08
Somme des affectations :			

III - Récapitulatif.

Numéro du compte	Libellé du compte	Solde initial	Dotation	Prélèvement	Solde apr. Affe
10610000	RÉSERVE LÉGALE				0,00
12900000	RÉSULTAT DÉFICITAIRE DE L'EXERCICE	-20 161,08		-20 161,08	0,00
45700000	DIVIDENDES				
11900000	REPORT À NOUVEAU DÉBITEUR	-6 072,06	-20 161,08		-26 233,14
Somme affectable		-26 233,14	-20 161,08	-20 161,08	-26 233,14

Tableaux récapitulatifs de la répartition du résultat

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT



Résultat par associé	Actions	Dividendes brut	Prélèvements sociaux	Prélèvement forfaitaire	Div. nettes à verser
SC HOLDING ADBT	100,00				
TOTALISATION	100,00				

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)cerfa
15048*07COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
LE GÉRANT

Désignation de l'entreprise		SAS A.B. TRICOT ENERGIE									
Adresse de l'entreprise		29 Rue Léopold Louchart 80970 SAILLY FLIBEAUCOURT									
SIRET		9 1 5 0 6 9 9 1 8 0 0 0 1 8									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12 Durée de l'exercice précédent* 12									
Exercice N clos le											
3 0 0 6 2 0 2 4											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	401 484	030	567	400 918				
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	401 484	048	567	400 918				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres* (3)	072	75 994	074		75 994				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	148 656	086		148 656				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II		096	224 650	098		224 650					
Total général (I + II)		110	626 134	112	567	625 568					
PASSIF											
Exercice N NET											
I											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000					
	Ecarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132								
	Report à nouveau		134			-6 072					
	Résultat de l'exercice		136			-20 161					
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142			-25 233					
Provisions pour risques et charges		154									
Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			480 996					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			1 953					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172								
	Comptes courants d'associés		173			7 366					
	Autres dettes		175			160 487					
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176			650 801						
Total général (I + II + III)		180			625 568						
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	411 198			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	389 878			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.B. TRICOT ENERGIE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le													
					3	0	0	6	2	0	2	4						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210											
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214										
			services *		217			218										
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222						
	Production immobilisée*											224						
	Subventions d'exploitation reçues											226						
	Autres produits											230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												232						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234						
	Variation de stocks (marchandises)*											236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											240						
	Autres charges externes*	(dont crédit-bail - mobilier - immobilier)										242	11 420					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)										243		244				
	Rémunérations du personnel*											250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252						
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)										255		254	567			
	Dotations aux provisions											256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259							262	1						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)												264	11 988					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	-11 988					
Produits financiers (III)												280	231		Charges financières (V)	294	8 405	
Produits exceptionnels (IV)												290						
Charges exceptionnelles (VI) {												dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
												dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)												306						
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												310	-20 161					
B- RÉSULTAT FISCAL												Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	20 161		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*											316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles											318						
	Provisions non déductibles*											322						
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des entreprises d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986			ZFU -TE (44. octies A)	987				342								
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181			JEI (44. sexies A)	989													
ZRD (44 terdecies)	127			ZRR (44. quinquies)	138													
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991			Investissements et souscriptions outre-mer	344													
ZFANG (44 quaterdecies)	345																	
BUD (44 sexdecies)	992			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993													
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit											346		350				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)											655						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)											643						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)											645						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)											647						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)											648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)											641						
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)											990						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)											649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	20 161	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *											356						
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	20 161	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SAS A.B. TRICOT ENERGIE		Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	11 606	422		424		426	11 606
	Constructions	430		432	143 660	434		436	143 660
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	224 287	444		446	224 287
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452	21 932	454		456	21 932
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	132 391	472		474	132 391	476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	143 997	492	389 878	494	132 391	496	401 484
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	567	544		546	567
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	567	574		576	567
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A.B. TRICOT ENERGIE						Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																	
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations . dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																									
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																									
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																									
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																									
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																									
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																									
	sur comptes clients	650		652		654		656																																																																																																																									
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																									
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																									
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres Immob. incorp</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales agences amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Fonds commercial	681		683								Autres Immob. incorp	700		705								Terrains	710		715								Constructions	720		725								Inst. techniques mat. et outillage	730		735								Inst. générales agences amén. div.	740		745								Matériel de transport	750		755								Autres immobilisations corporelles	760		765								TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																														
Fonds commercial	681		683																																																																																																																														
Autres Immob. incorp	700		705																																																																																																																														
Terrains	710		715																																																																																																																														
Constructions	720		725																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																														
Inst. générales agences amén. div.	740		745																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																														
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	6 072																																																																																																																												
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter																																																																																																																													
Déficits imputés				983																																																																																																																													
Déficits reportables				984	6 072																																																																																																																												
Déficits de l'exercice				860	20 161																																																																																																																												
Total des déficits restant à reporter				870	26 233																																																																																																																												
III DIVERS																																																																																																																																	
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381																																																																																																																									
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327																																																																																																																												
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée								374																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 324																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		SAS A.B. TRICOT ENERGIE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :		01/07/2023		et clos le : 30/06/2024	
		Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024			016
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2024

SIREN

9 1 5 0 6 9 9 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.B. TRICOT ENERGIE

ADRESSE (voie)

29 Rue Léopold Louchart

CODE POSTAL

80970

VILLE

SAILLY FLIBEAUCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

SIREN 915069918

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.B. TRICOT ENERGIE

ADRESSE (voie) 29 Rue Léopold Louchart

CODE POSTAL 80970 VILLE SAILLY FLIBEAUCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.